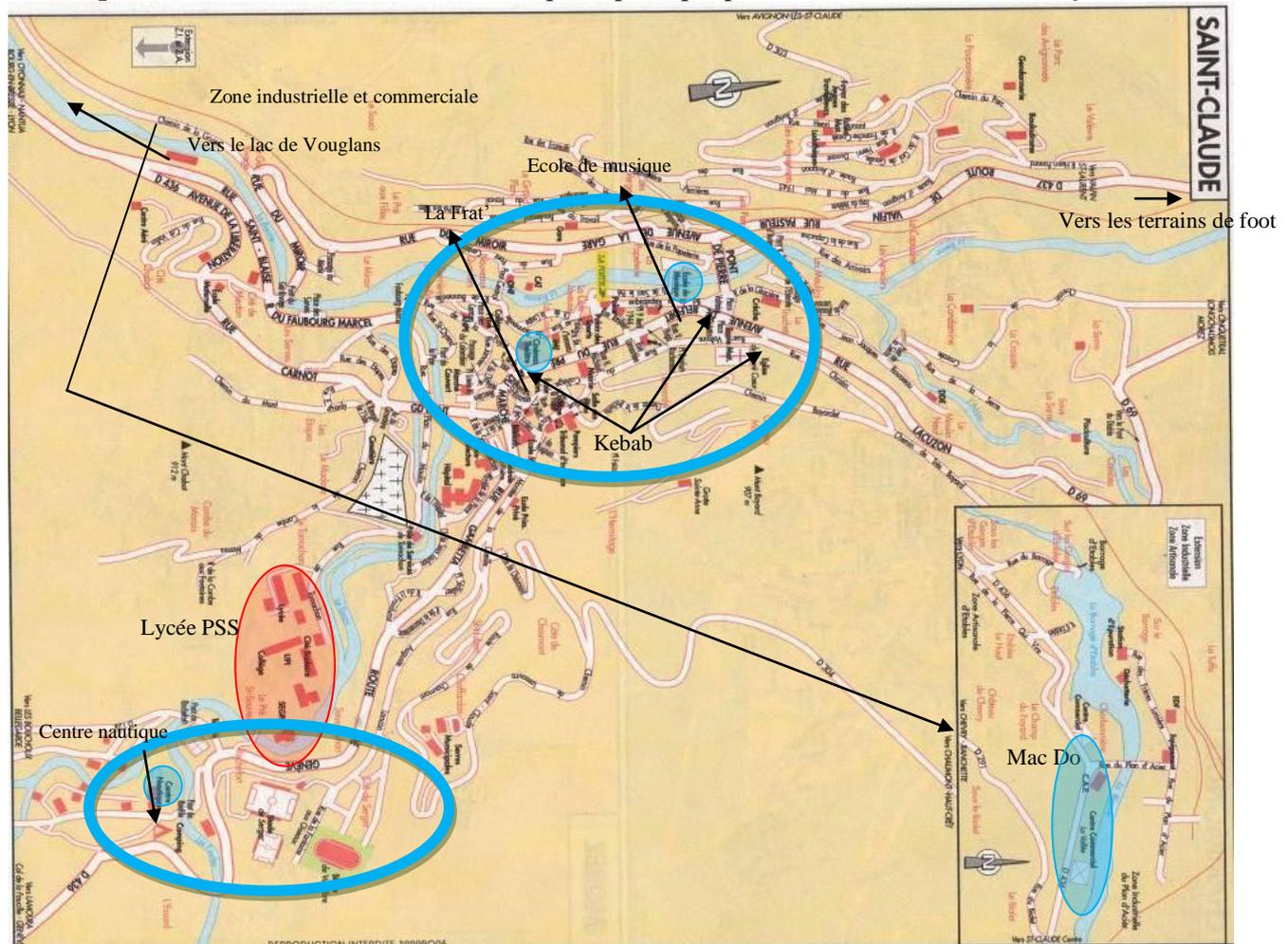


INTRODUCTION : QU'EST-CE QU'UN TERRITOIRE DU QUOTIDIEN ?

Doc 1 : plan de la ville de Saint-Claude et l'espace pratiqué par Mahée, élève interne du lycée.

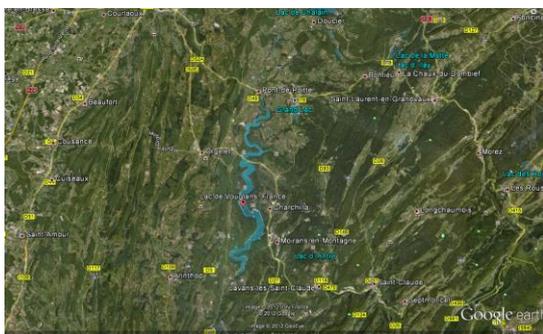


Doc 2 : le territoire d'une élève de Prémanon interne au lycée du Pré Saint-Sauveur

Mahée est en classe de première au lycée de Saint-Claude, elle rejoint le lycée par le bus le lundi matin et retourne à Prémanon le vendredi soir. La semaine, elle est interne au lycée. Le mercredi après-midi, elle se rend parfois au cinéma à la Frat' avant ses cours de musique au conservatoire de Saint-Claude. De temps en temps, elle préfère ne pas manger à la cantine du lycée et se rend en ville pour manger un Kebab entre amis. Le week-end, elle a le choix entre plusieurs activités, selon les saisons, elle pratique le ski alpin aux Jouvencelles en hiver, au printemps, elle rejoint ses amis de Saint-Claude à la plage de la Mercantine sur le lac de Vouglans. Elle peut aussi, avec sa famille, fréquenter les centres commerciaux d'Oyonnax, d'Annecy (Courier), ou de la Part-Dieu à Lyon.
Témoignage d'une élève du lycée du Pré Saint-Sauveur.2011

1. Quels sont les lieux régulièrement fréquentés par cette élève du lycée ?
2. Le territoire de cette élève est-il différent du vôtre ? Qu'en concluez-vous ?
⇒ Donnez une définition aussi complète que possible du « territoire du quotidien ».

LE LAC DE VOUGLANS : LES AMENAGEMENTS DES RIVES DU LAC



1. QUELS AMENAGEMENTS TRANSFORMENT LE TERRITOIRE PROCHE DES SANCLAUDIENS ?

Doc 3 : Règles d'usage du lac de Vouglans et aménagements touristiques



Base nautique de Bellecin (ph.M.LEREIN, juillet 2011)



La Mercantaine (ph.M.LEREIN, juillet 2011)



Doc 4 : les objectifs des aménagements du lac :

Depuis 2003, un schéma départemental du tourisme est en cours au Conseil Général du Jura. Cette réflexion vise à adapter une politique d'intervention et à soutenir les initiatives locales pour le développement touristique. Parmi les douze objectifs ciblés, l'un vise à renforcer l'attractivité du Jura et à profiter du positionnement spécifique du département notamment en favorisant la participation du département à des événementiels sportifs d'envergure nationale : ainsi au mois d'août se déroule chaque année le triathlon international Jura/vouglans qui, depuis 2010, est passé au format half-ironman (enchaînement de 1900 mètres de natation, 90km de cyclisme et 21,1 km de course à pied). Dans le même registre le Département gère la régie de la base nautique de Bellecin qui depuis 35 ans est labellisée centre de préparation olympique de l'équipe de France d'aviron.

D'après Le Schéma départemental du tourisme du Jura à l'horizon 2010, décembre 2003, et le site du triathlon de Vouglans : <http://triathlon-jura-vouglans.onlinetri.com>

une journée à Vouglans

Retrouvez toutes les infos pratiques sur la carte détaillée du lac en fin de guide.

<p>idées rando</p> <p>Tour du lac de Vouglans à pied accompagné 4 jours et 3 nuits du 29 avril au 2 mai, du 27 au 30 mai et du 11 au 14 juin (Info office de tourisme au 0384252747)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13,5 km - Pont de la Pyle avec traversée en bateau (d'avril à octobre) - 10,5 km - Tour du Meix <p>Idées circuits VTT Tour du lac de Vouglans 82 km en plusieurs boucles boucle nord : 36 km, boucle sud : 49 km.</p>	<p>Zone du Surchauffant (au Pont de la Pyle) E5</p> <p>Le port et la capitainerie Sa situation au niveau du pont de la Pyle (zone de motonautisme) le destine à accueillir des bateaux rapides. Tél. : 0384254959</p> <p>Le Pont de la Pyle et Belvédère Château Richard Construit par EDF la même année que le barrage en 1968, il mesure 351 m de long sur 9 m de large, pour une hauteur totale de 75 m. Très belle vue sur le lac depuis le pont et le depuis le belvédère.</p> <p>Bateau LE LOUISIANE, croisière commentée. Croisières simples ou gourmandes. Au fil de l'eau, découvrez l'histoire de la vallée de l'Ain, désormais devenue lac majestueux, blotti dans un véritable écrin de verdure. Départ depuis le Port du Meix Croisière simple 1h50, croisière repas 2h50 Du 01/05 au 30/09 : dimanches et jours fériés Juin, juillet, août : tous les jours Tarif : adulte 10,90 €, enf. (4-10ans) 5,90 € Tél. : 0384254678 www.bateaux-croisieres.com infos@bateaux-croisieres.com</p> <p>Plage aménagée et baignade surveillée</p> <p>Artisan du Cuir Visite de l'atelier d'été (+ infos p. 24)</p> <p>Départ de la randonnée : Tour du Meix 10,5 km</p>	<p>Où déjeuner ? Restaurant la Guinguette Restaurant le Surchauffant Restaurant Auberge de la Tour + Aires de Pique-nique</p> <p>Zone de Bellecin (E5) Plage aménagée et baignade surveillée, snack sur la plage</p> <p>Activités sportives et nautiques à la Base Nautique de Bellecin : Swin golf, escalade, voile, kayak, aviron, catamaran (+ infos p. 31)</p> <p>Départ de la randonnée : Pont de la Pyle 13,5 km.</p> <p>La Mercantaine (F5) Plage aménagée et baignade surveillée</p> <p>Le port et la capitainerie Implanté dans la zone de voile à Maisod, il est plus adapté à l'amarrage des voiliers. Tél. : 0384420332</p> <p>Belvédère du Regardoir (direction Moirans en Montagne)</p> <p>Location de bateaux électriques sans permis (+ infos p. 29)</p> <p>Où déjeuner ? Restaurant le Regardoir + Aires de pique-nique</p> <p>A découvrir</p> <p>Barrage de Vouglans (G5) Sa mise en eau en 1968 créa le 3^e plus grand lac de retenue de France (600 millions de m³ d'eau). Créé pour répondre aux besoins énergétiques, c'est un ouvrage du type voile mince (seulement 6 m d'épaisseur au sommet) qui se déploie sur 490 m. Il n'est plus ouvert à la visite, mais vous pouvez le contempler depuis un belvédère situé sur la route de Lect (G5).</p>
---	---	--

Source : Office de tourisme du Pays des Lacs et petite montagne

Doc 5 : Les retombées économiques et sociales des aménagements.

Site de Surchauffant : (ph.M.LEREIN, juillet 2011)

	Activité économique directe	Observations
Base de Bellecin	780 k€/an	6 emplois permanents
Site du surchauffant	1125 k€/an (bateau-croisière, port, camping, village vacances, carburant, charges d'entretien des bateaux)	4 emplois pour le site départemental ; 15 emplois permanents pour les privés
Sports nautiques	75 k€/an	emploi saisonnier
Pêche	290 k€/an	
VVF Maisod	280 k€/an	2 emplois permanents et 3 saisonniers
Sous total	2500 k€/an	
	Activité économique indirecte	Observations
Propriétaires d'amarrage	2000 k€/an	Estimation sur la clientèle « nautisme » : 19 €/jour/pers.
VVF Maisod	290 k€/an	Clientèle « VVF » : Ratio de 15,5 €/jour/pers.
Sous total	2290 k€/an	



« le site de la retenue de Vouglans présente un réel potentiel pour le développement d'activités touristiques et de loisirs, avec le soutien d'une politique volontariste conduite par le Département du Jura. Les Jurassiens en profitent en premier lieu et se sont approprié le territoire. La retenue de Vouglans fait ainsi partie intégrante du patrimoine social et culturel de la région des Lacs. La baignade constitue le principal pôle d'attrait de la retenue, mais les visiteurs de proximité et les touristes se montrent également sensibles à la nature du paysage actuel qui présente un attrait indéniable, qualifié de « naturel » dans les enquêtes.

Les activités touristiques connaissent bien un pic de fréquentation en été. En période estivale, les visiteurs étrangers représentent jusqu'à un visiteur sur cinq (néerlandais surtout). Mais l'augmentation de la fréquentation de Vouglans est considérée comme possible dans les secteurs du tourisme vert et du tourisme sportif, avec notamment des capacités sous exploitées en moyenne saison. Les estimations du CA des activités touristiques et de loisirs sur la retenue représentent 18% du CA du tourisme sur le département»

Extrait du bilan économique et social des usages sur la retenue de Vouglans, rédigée par MC Dalloz, conseillère générale du département du Jura, 2005-2006

Doc 6 : L'évolution de la base de Bellecin

La base de Bellecin a plus de 40 ans mais aujourd'hui, elle devient « le centre sportif de Bellecin », et connaît un nouveau souffle du fait de l'augmentation de sa capacité d'accueil et des infrastructures, inaugurées il y a quelques mois.

« Les travaux de rénovation ont été entrepris en 2007. Le parking de bateaux, la salle multisports, et l'embellissement du bâtiment d'accueil ont engendré une diversification de l'offre et une augmentation de notre activité. Car notre volonté serait de fonctionner toute l'année, et ne pas être uniquement une base pour les sports d'été », détaille Jean-Marc Boilletot, directeur du site. Ainsi, la salle multisports est composée d'un mur d'escalade, d'une salle de musculation, d'un dojo de 280 m² et encore d'une piscine extérieure. Mais toutes les activités d'intérieur sont possibles : tir à l'arc, tennis de table, handball, badminton et autres, le complexe sportif étant malléable. « Il s'agit de trouver un public potentiel et de faire découvrir le site car nous ne sommes pas fermés aux gens de proximité. Nous aimerions d'ailleurs mettre en place des cours de danse par exemple, si une demande particulière se fait connaître. Il y a déjà des stages mais nous aimerions aller plus loin que ça », ajoute le responsable de Bellecin. Pour le moment, la clientèle familiale reste occasionnelle. L'ensemble a coûté 7,5 millions d'euros pris en charge en quasi-totalité par le Conseil général. L'État, la région et des fonds européens ont contribué pour moins d'un million.

A partir d'un article publié le 25/06/2011, <http://www.leprogres.fr>

3. Quels sont les aménagements réalisés sur le lac de Vouglans ? Quelles sont les différentes activités économiques développées grâce à ces aménagements ?
4. Quelles sont les finalités des différents aménagements ? Quelles en sont les retombées économiques et sociales ?

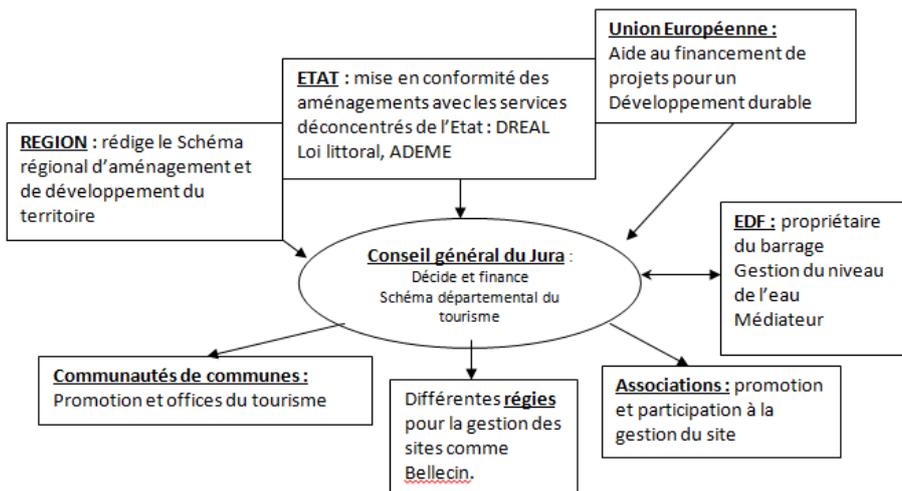
2. QUELS ACTEURS INTERVIENNENT DANS CES AMENAGEMENTS

Doc 7: Les acteurs : de la planification au financement

Lexique

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Pancarte visible sur le mur de la nouvelle chaufferie de la base nautique de Bellecin (ph.V.Hugon, juin 2011)



3. BILAN ET PERSPECTIVES DE CES AMENAGEMENTS

Doc 8: Les difficultés de gestion des aménagements touristiques des rives cet été.

« Suite à la période de sécheresse qui affecte le département, le lac de Vouglans, connaît un niveau extrêmement bas (moins 9 mètres par rapport à la côte d'exploitation) en ce début de période estivale, indique la préfecture du Jura dans un communiqué. Afin d'assurer la sécurité des estivants, dans cette configuration inhabituelle du plan d'eau soumis tous les ans à une forte demande touristique, les trois sites publics autorisés de baignade sont soumis à la réglementation suivante : La baignade est interdite au Surchauffant. La baignade est autorisée et surveillée à la Mercantine et à Bellecin.

Pour permettre un fonctionnement sécurisé des sites de baignade de la Mercantine et Bellecin, le dispositif habituel de surveillance a dû être aménagé et renforcé par des secouristes, explique la préfecture. L'existence de risques particuliers liés à la topographie des lieux impose d'interdire la baignade sur ces deux sites en dehors des créneaux horaires de surveillance (11h-18h30). Il est rappelé que la baignade est interdite dans le reste de la retenue, notamment à partir des nouveaux lieux découverts consécutivement à l'importante baisse du niveau du lac. Sous réserve de quelques aménagements pratiques ponctuels (accès), toutes les autres activités nautiques de loisirs habituellement pratiquées sur la retenue de Vouglans peuvent se dérouler. »

A partir d'un article publié le 29 juin 2011, <http://www.leprogres.fr>

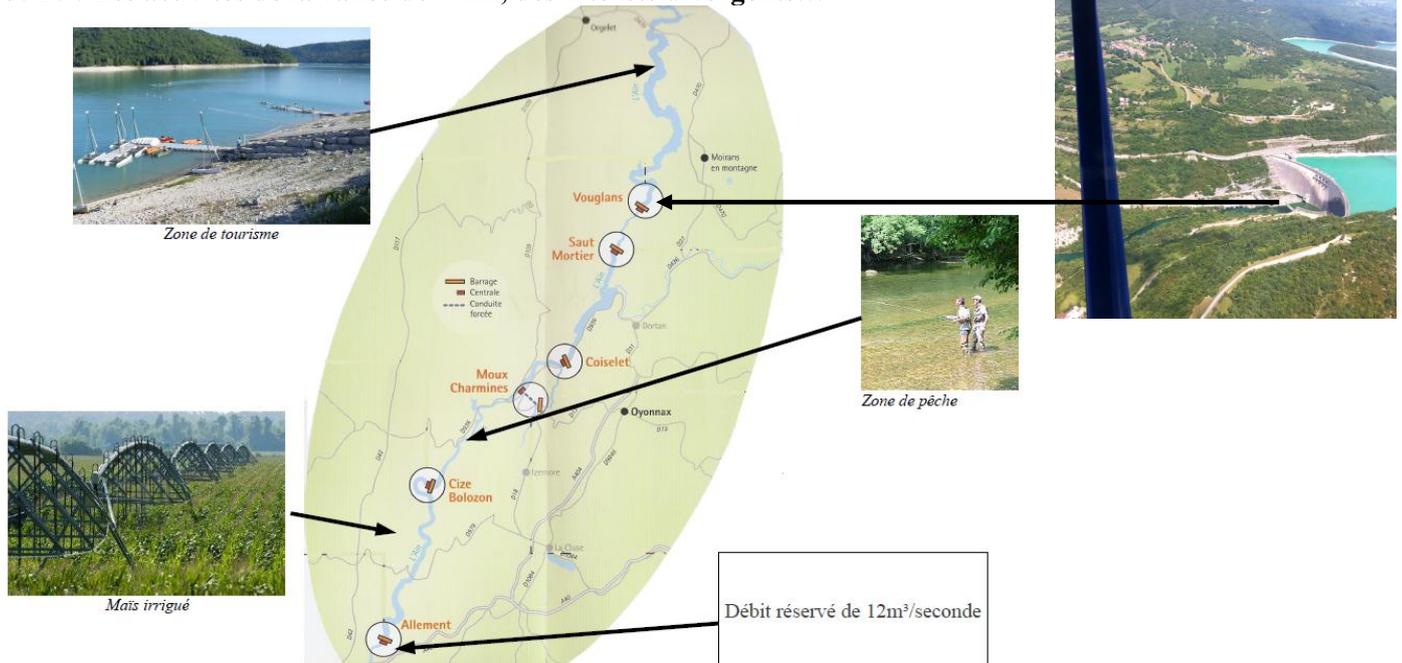
Doc 9 : interview du responsable EDF du barrage de Vouglans sur les conflits d'usage

« Les acteurs qui interviennent sur la rivière d'Ain sont nombreux et leurs intérêts sont parfois contradictoires. En amont du barrage de Vouglans, une gigantesque retenue d'eau s'est constituée (3° de France). Une activité touristique s'est développée depuis 1968 : 3 ports de plaisance (dont Surchauffant), un base nautique (Bellecin) qui accueille des athlètes de haut niveau et des estivants, nombreuses plages, campings, gîtes... etc.

A l'aval, la gestion des écosystèmes de l'Ain est complexe, les nombreuses frayères intéressent les fédérations de pêche mais aussi les scientifiques. Ces derniers sont sensibles à la flore tout autant qu'à la faune (en juin 2011 le préfet de l'Ain demande à EDF de procéder à deux lâchers nocturnes de 100 m3 chacun afin d'arracher les algues qui avaient proliféré). Un troisième acteur joue un rôle déterminant à l'aval : les agriculteurs qui pratiquent dans la basse vallée de l'Ain la culture irriguée du maïs, très gourmande en eau en été. Cette basse vallée joue aussi un rôle récréatif pour l'agglomération lyonnaise en proposant aux citadins des plages et des sites pour certaines pratiques sportives (kayak). A une autre échelle, la vallée du Rhône et son réseau de centrales nucléaires peuvent nécessiter des lâchers d'eau de Vouglans pour assurer le refroidissement de réacteurs. Une telle multiplicité d'acteurs et d'usagers implique une démarche globale et intégrée. EDF apparaît comme le seul point commun à tous ces acteurs et joue le rôle de médiateur. Cette démarche a été initiée il y a une vingtaine d'années avec la création d'une cellule d'alerte sans équivalent en France, qui consiste à réunir autour d'une table tous les acteurs impactés par la gestion de la rivière. Elle doit permettre de désamorcer les tensions entre usagers en tentant de trouver un compromis entre tous les intérêts présents, non sans difficultés. »

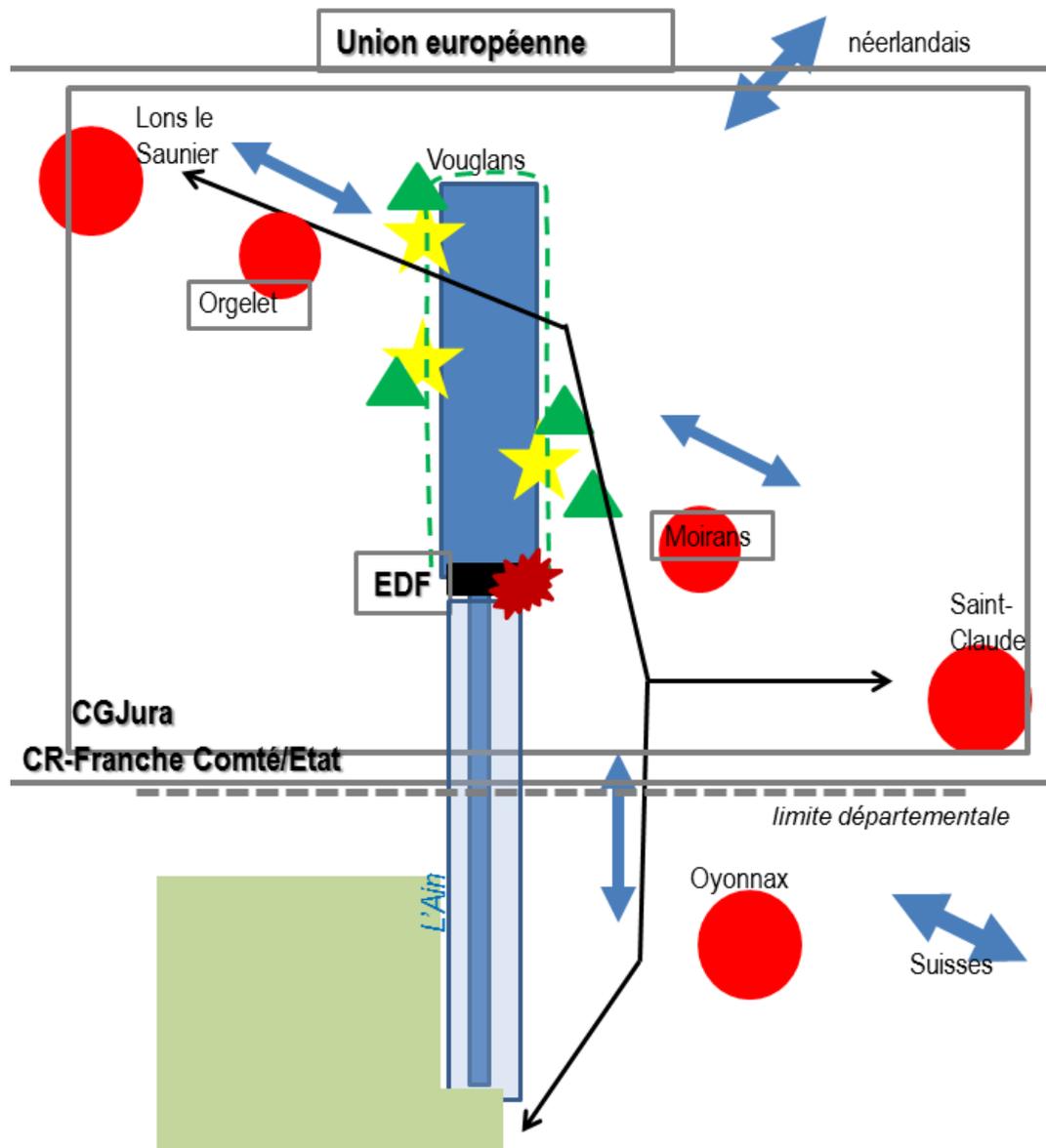
Interview de M. juin 2011

Doc 10 : Les activités de la vallée de l'Ain, des intérêts divergents...



5. Quel est le principal acteur de ces aménagements (financement et gestion) ? Quel rôle joue particulièrement l'Etat ? Quels sont les autres acteurs impliqués plus ou moins directement à toutes les échelles ? (doc6-7)
6. Quels problèmes se sont posés au cours du printemps et du début de l'été 2011 sur le lac de Vouglans ? Pourquoi la préfecture du Jura est-elle intervenue concernant les aménagements du lac ? (doc9)
7. Replacez le lac de Vouglans dans son contexte régional. Montrez que ces aménagements s'intègrent dans une gestion plus large de la rivière de l'Ain, source de tensions entre les acteurs. (doc10)

Conclusion : Quelle vision avez-vous des aménagements des rives du lac de Vouglans ? Font-elles partie du territoire des Sanclaudiens ?



Légende:

1. Des aménagements intégrés à l'espace vécu des Saint-claudiens

Les différents aménagements du lac...

- : barrage
- ★ : Plages et ports, sports nautiques
- ▲ : hébergements divers (campings, gîtes, VVF...)
- - - : sentiers de randonnée aménagés

...favorisant l'attractivité du sud Jura :

- ← : voies de communication routières
- : aires urbains dont la population fréquente les aménagements.
- ↔ : flux locaux et touristiques

2. Un jeu d'acteurs multiples parfois conflictuels

EDF : : un emboîtement d'acteurs soutenant les aménagements entrant en conflit avec d'autres acteurs...

- ▭ (bleu) : zones de pêche
- ▭ (vert) : agriculture irriguée
- ★ (rouge) : tensions amont-aval

TITRE: Les aménagements des rives du lac de Vouglans: entre attractivité et conflits d'usage.

08/07/2011

Maud Léréin-Lycée du Pré-Saint-Sauveur

5